

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DUPUY  
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

03-06-2019

PROCÈS-VERBAL, de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Dupuy, tenue ce trois (3) juin de l'an deux mille dix-neuf (2019), à dix-neuf heures (19h00) sous la présidence du maire Monsieur Rémi Jean à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Josée Leclerc, Christian Mongrain Thériault,  
Denise Morin, Rémi Kelley.

Était absent le conseiller Michel Beaudette.

Poste conseiller siège #1 : vacant.

Étaient présentes également, Madame Pascale Lavigne, directrice générale et Madame Nathalie Soucy, secrétaire.

073-2019

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par la conseillère Denise Morin,  
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les ajouts suivants :

Point 5.5 : Autorisation paiements mai 2019;

Point 5.6 : Appel d'offres Rénovation garage municipal;

Point 6.6 : Dépôt du projet acquisition, bâtiment Desjardins au programme FDT;

Proposition adoptée.

Sujet traité

**L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE U 06 MAI 2019 EST REPORTÉE À UNE PROCHAINE RENCONTRE MENSUELLE.**

**AFFAIRES EN DÉCOULANT**

**ENCOMBRANTS** : La directrice générale mentionne qu'étant donné le peu d'utilisateurs du service de cueillette des encombrants, le conteneur n'était pas complètement rempli. Il y a donc une possibilité que le service ne soit pas repris à l'automne. On réévalue la situation. À suivre.17.5

**VISITE PRÉVENTIONNISTE – BIBLIOTHÈQUE** : La MRC d'Abitibi-Ouest a informé la municipalité qu'une firme a été mandatée pour faire les visites de prévention des bâtiments municipaux. Pour la saison estivale 2019, à Dupuy, ce sera la bibliothèque municipale. 17

**VENTE DE MÉDAILLES POUR LES ANIMAUX** : La directrice générale nous rappelle que mercredi 5 juin prochain de 18h à 20h, les responsables de la SPCA d'Abitibi-Ouest seront présente au bureau municipal afin de faire la vente de médailles en ce qui concerne le règlement #208 sur les animaux récemment adopté.16.5

**ABAT-POUSSIÈRE** : La directrice générale informe le conseil que l'épandage de l'abat-poussière aura lieu dans la semaine du 5 juin prochain. Il se pourrait que ce soit retardé si la météo n'est pas favorable.

**JEUNES TRAVAILLEURS – ÉCOLE BORÉALE, PAVILLON DE DUPUY** : La directrice générale informe le conseil que la municipalité de Dupuy participe au projet Jeunes travailleurs de l'école Boréale, pavillon Dupuy, en accueillant 2 élèves de 4e année, le mardi 11 juin prochain, pour un après-midi d'exploration en milieu de travail.

## **ADMINISTRATION ET FINANCE**

Sujet traité

### **CAMP D'ÉTÉ : RÉPARATION DE HOUSSES DE FAUTEUIL**

Après une visite au camp d'été avec les nouvelles animatrices, il a été constaté que des housses de fauteuil étaient endommagées. Une soumission a été reçue d'une couturière de Dupuy. Après discussions, le conseil demande de publier un appel à tous pour le don de fauteuils pour le camp d'été avant de procéder aux réparations de housses. À suivre.

074-2019

### **APPROBATION D'UN RÈGLEMENT À L'AMIABLE POUR LE DÉDOMMAGEMENT DU BRIS D'UN VÉHICULE**

CONSIDÉRANT QUE lors du nettoyage de printemps des trottoirs avec le balai rotatif par l'employé municipal, un véhicule a été endommagé;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire est prêt à signer un règlement à l'amiable par un dédommagement financier définitif ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la pièce de remplacement s'élève à plus de 1100\$;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Appuyé par la conseillère Denise Morin,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dupuy approuve la signature du règlement à l'amiable avec Monsieur Ken Dubé-Chrétien pour une somme de 550\$;

QUE cette somme est le montant final et définitif sans aucun autre recours auquel le citoyen obtiendra de la municipalité de Dupuy pour les dommages associés aux travaux de nettoyage du printemps 2019.

Proposition adoptée.

075-2019

### **APPROBATION DE LA SOUMISSION DE SNC LAVALIN-STAVIBEL POUR LE PROGRAMME D'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS**

Proposé par le conseiller Rémi Kelley,  
Appuyé par la conseillère Josée Leclerc,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dupuy approuve la soumission de SNC Lavalin-Stavibel datée du 3 juin 2019 relative au Programme d'élimination des raccordements inversés, pour un montant estimé budgétaire de 20 323.50\$ plus les taxes.

Proposition adoptée.

076-2019

**APPROBATION DE LA SOUMISSION DE SNC LAVALIN-STAVIBEL POUR L'ÉTUDE DE LA SURCHARGE DE RÉSEAU PLUVIAL**

Proposé par la conseillère Josée Leclerc,  
Appuyé par le conseiller Rémi Kelley,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dupuy approuve la soumission de SNC Lavalin-Stavibel datée du 3 juin 2019 relative à l'étude de la surcharge de réseau pluvial, pour un montant estimé budgétaire de 20 584\$ plus les taxes.

Proposition adoptée.

077-2019

**APPROBATION DE LA SOUMISSION DE SNC LAVALIN-STAVIBEL POUR L'ÉTUDE DE CAPTAGE & INFILTRATION DU RÉSEAU SANITAIRE**

Proposé par la conseillère Denise Morin,  
Appuyé par le conseiller Rémi Kelley,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dupuy approuve la soumission de SNC Lavalin-Stavibel datée du 3 juin 2019 relative à l'étude de captage & infiltration du réseau sanitaire, pour un montant estimé budgétaire de 19 726.75\$ plus les taxes;

Proposition adoptée.

078-2019

**APPROBATION DE L'ACHAT D'UN ENREGISTREUR DE DÉBORDEMENT POUR LA STATION DE POMPAGE DE LA 8<sup>E</sup> AVENUE EST**

Proposé par la conseillère Josée Leclerc,  
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dupuy approuve l'achat d'un enregistreur de débordement pour la station de pompage de la 8<sup>e</sup> Avenue Est à la compagnie PR'eautech pour un montant maximum de 2 200\$ plus les taxes;

Proposition adoptée.

079-2019

**APPROBATION DE LA SOUMISSION POUR LE TRAITEMENTS DES BOUES SEPTIQUES**

Proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Appuyé par la conseillère Denise Morin,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dupuy approuve la soumission de la compagnie Abi-Vac de Rouyn-Noranda pour le nettoyage des boues septique au montant estimé de 1 636.79\$ plus taxes;

Proposition adoptée.

080-2019

## **COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des autorisations de paiements du mois de mai 2019 faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

Il est proposé par la conseillère Denise Morin,  
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des autorisations de paiements du mois de mai 2019 au montant de 56 701.76\$ soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Proposition adoptée

081-2019

## **REJET DES SOUMISSIONS DE L'APPEL D'OFFRE #2019-05-01-01 : RÉNOVATION GARAGE MUNICIPAL DE DUPUY**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture de l'appel d'offre #2019-05-01-01 : Rénovation garage municipal de Dupuy, le 24 mai dernier, l'ensemble des soumissions reçues étaient toutes supérieures à 100 000\$;

CONDÉRANT QUE la procédure pour les soumissions supérieures à 100 000\$ ne respectent pas la politique de gestion contractuelle de la municipalité de Dupuy;

CONSIDÉRANT QUE la clause de réserve inscrite à la section des instructions aux soumissionnaires indique que « *La municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions* » ;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé le conseiller Rémi Kelley,  
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil municipal rejettent toutes les soumissions déposées le 24 mai dernier lors de l'ouverture de l'appel d'offre #2019-05-01-01 : Rénovation garage municipal de Dupuy;

QUE le conseil demande à la directrice générale de procéder à un nouvel appel d'offre modifié pour le dossier Rénovation du garage municipal.

Proposition adoptée.

## **APPUI, CONTRATS ET MANDATS**

082-2019

## **NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE DUPUY AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU NOUVEL OFFICE D'HABITATION LAC ABITIBI**

ATTENDU QUE les offices d'habitation sur le territoire de : Dupuy, La Reine, La Sarre, Normétal et Palmarolle ont demandé le regroupement;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a annoncé que le lieutenant-gouverneur du Québec a délivré les lettres patentes qui assureront la création de l'Office d'habitation Lac-Abitibi au 1<sup>er</sup> janvier 2019;

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy doit nommer un nouveau représentant pour siéger sur le Conseil d'administration permanent du nouvel Office d'habitation Lac Abitibi à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par la conseillère Denise Morin,  
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Dupuy nomme monsieur Alain Grégoire, à titre de représentant de la municipalité de Dupuy pour siéger au conseil d'administration permanent du nouvel Office d'Habitation Lac Abitibi.

Proposition adoptée.

083-2019

**ADOPTION DU RÈGLEMENT #206 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance de ce conseil le 3 décembre 2018;

ATTENDU QUE 5 élus dont le maire doivent être présents lors de l'adoption;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Appuyé par le conseiller Remi Kelley,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Dupuy adopte le règlement #206 concernant le traitement des élus municipaux.

Proposition adoptée.

084-2019

**DEMANDE DE LOCAUX POUR LE SERVICE DE GARDE - ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020**

Proposé par la conseillère Denise Morin,  
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Dupuy autorise le maintien du Service de garde à l'école Boréale – Pavillon Dupuy pour l'année scolaire 2019-2020;

QU'une lettre de confirmation de demande de locaux soit transmise au conseil d'établissement de l'école Boréale – pavillon Dupuy pour l'année scolaire 2019-2020;

Proposition adoptée.

085-2019

**NOMINATION DE LA SPCA À L'APPLICATION DE L'ÉMISSION DE BILLETS D'INFRACTIONS DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT #208 SUR LES ANIMAUX**

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Appuyé par la conseillère Denise Morin,  
Et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Dupuy autorise les agents et agentes de la SPCA à l'émission des constats d'infractions pour la municipalité de Dupuy pour le règlement #208 sur les animaux.

Proposition adoptée.

086-2019

**DEMANDE DE DÉROGATION DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 58, AVENUE DE LA MONTAGNE À DUPUY**

ATTENDU QUE M. Patrick Perreault est propriétaire du 58 avenue de la Montagne à Dupuy;

ATTENDU QUE M. Perreault a demandé une dérogation mineure pour deux points, soit la marge latérale ouest projeté à 1.0 mètre au lieu d'un minimum de 1.2 mètres ainsi que la hauteur du toit projeté dépassant de 0,3 mètre la toiture du bâtiment principal;

ATTENDU QUE le CCU, après analyse du dossier, recommande à la municipalité de Dupuy d'octroyer la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Appuyé par la conseillère Josée Leclerc,  
Et résolu à l'unanimité.

QUE la municipalité de Dupuy autorise la de dérogation mineure de la propriété située au 58, avenue de la Montagne à Dupuy appartenant à Patrick Perreault.

Proposition adoptée.

087-2019

**PRÉSENTATION DU PROJET « ACQUISITION D'UN BÂTIMENT » AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE**

ATTENDU QUE les actions entourant l'ajout de locaux pour les rendre disponibles à la communauté afin d'assurer des services de proximité sont inscrites dans le plan de développement 2015-2020 de la municipalité de Dupuy;

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Appuyé par la conseillère Denise Morin,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil municipal :

- ✓ appuient le projet « Acquisition d'un bâtiment », comme priorité #1 ;
- ✓ autorisent la directrice générale, Pascale Lavigne, a déposé, pour et au nom de la municipalité de Dupuy, ledit projet au programme de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, pour l'enveloppe complète 2019-2020 au montant de 20,000\$;
- ✓ autorisent la directrice générale, Pascale Lavigne a signé, pour et au nom de la municipalité de Dupuy tous les documents relatifs au projet « Acquisition d'un bâtiment. »

Proposition adoptée.

088-2019

### **EMPLACEMENT DÉFINITIF DU TRAIN DE VERRE ILLUMINÉ**

ATTENDU QUE le train de verre illuminé a été installé dans le cadre du 100<sup>e</sup> anniversaire de Dupuy en 2018, le long de l'ancienne gare devenue la bibliothèque municipale ;

ATTENDU QUE le comité responsable du train de verre a présenté au maire un projet d'amélioration du secteur historique en 2 phases 2019-2020 ;

ATTENDU QUE des citoyens demandent de changer la localisation dudit train de verre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Rémi Kelley,  
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault  
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil municipal confirment l'emplacement actuel définitif du train de verre illuminé;

QUE le conseil autorise le comité responsable du train de verre à continuer le projet tel que présenté en deux phases, en améliorant l'historique de la gare et la signalisation des attraits touristiques.

Proposition adoptée.

### **AFFAIRES DU MAIRE**

**Rencontre avec la Député Madame Blais:** Monsieur le maire nous informe qu'il y a eu une rencontre avec Madame Blais la nouvelle députée d'Abitibi-Ouest. Elle demande des précisions concernant les travaux de voirie en plus des détails de la programmation dans TECQ pour obtenir une vue d'ensemble des besoins de la municipalité au niveau de la voirie. Par ailleurs, le maire et le conseiller Rémi Kelley l'ont invité à la journée de la famille en août prochain.

**Nuisances:** Monsieur le maire fait un suivi des dossiers en infraction de 2018. Il explique que des technicalités ont nécessité la fermeture de tous les dossiers puisque non présentables en cours. Les gens ciblés ont reçu une lettre remise en main propre pour les informer. Pour l'année 2019, le processus recommence dès le 15 juin et ce, de façons différentes pour ce qui est de la procédure interne avec l'ajout d'une approche de discussions verbales avec le citoyen.

### **Rencontre MRC - suivi :**

- **Schéma d'aménagement** : les responsables tentent à nouveau de modifier le règlement pour permettre la construction d'une maison par lot. Les affectations regardées sont l'agricole dynamique par rapport à l'agricole viable. A Suivre.
- **Couverture cellulaire** : selon les informations reçues d'ici trois (3) ans, la couverture devrait être complète sur tout le territoire (à 100%).
- **Milieu humide** : Des rencontres avec le sous-ministre de l'environnement sont prévus prochainement. Dans ce dossier, en Abitibi-Ouest, le territoire représente 52% en milieu humide. On tente de diminuer cette proportion. A suivre.

### **AFFAIRES DES CONSEILLERS**

**DENISE MORIN:** Madame Morin nous informe que la rencontre du comité Politique familiale pour la révision du plan de développement aura lieu le 12 juin prochain.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

#### **1- Fernand Jacob :**

- Il est demandé quels sont les avantages d'acquérir le bâtiment Desjardins. **Réponse** : Un des avantages est la possibilité d'offrir des locaux aux organismes communautaires locaux, la relocalisation du bureau municipal. La voute disponible est une amélioration extraordinaire puisque présentement plusieurs documents d'archives se retrouvent non couverts en cas d'incendie. Également, il y a une section qui devrait être réservée pour la location ; à Desjardins pour le guichet automatique mais aussi à des professionnels, amenant un apport financier additionnel.
- Le conseil est questionné par rapport au montant remis par les assurances de 29 000\$ ainsi que le 20 000\$ à payer au niveau du bâtiment Desjardins **Réponse** : Madame Lavigne réexplique en détails le montage financier d'acquisition de la bâtisse projeté. Le montant de 29,000\$ est une somme remise par la Caisse Desjardins provenant des assurances pour le sinistre rencontré à l'automne dernier. Cette somme permettra à la municipalité d'effectuer des travaux à sa guise pour rendre le tout à niveau. Et le 20,000\$ est la somme à payer par les contribuables selon le projet d'acquisition.
- On demande les dimensions du terrain et du bâtiment Desjardins. **Réponse** : La directrice générale n'a pas cette information en main mais approximativement les terrains du secteur sont de 130' de profondeur x 50' de frontage. Pour le bâtiment, c'est approximativement le ¼ du terrain.

#### **2- Cécile Rochette :**

- Qui s'occupe de l'aménagement extérieur du bâtiment Desjardins **Réponse** : Actuellement, c'est Desjardins qui est propriétaire. La municipalité n'a encore rien signé. Des négociations sont encore en cours mais dès que l'acquisition sera finale, ce sera la municipalité et ce, pas avant la mi-juillet.

#### **3- Ronald Lévesque, Lorraine Troffier :**

- Est-ce que les frais d'entretien ont été estimés pour le bâtiment abritant anciennement Desjardins ? **Réponse** : La directrice générale indique que les frais estimés sont d'environ 10 000\$/an. C'est pourquoi, la municipalité veut prendre le temps d'analyser les différents projets communautaires et économiques qui pourront cohabiter dans cet immeuble.



**4- Ronald Lévesque :**

- Selon les informations que M. Lévesque a reçues, il serait acceptable de prendre des fonds de la DUALCO pour investir dans les entretiens et réparations des chemins. **Réponse :** Monsieur le maire a de son côté pris les informations directement du Président de la DUALCO et malheureusement il n'est pas possible d'utiliser les fonds pour procéder à l'entretien des fossés de rang même s'ils sont endommagés par les camions de la coupe forestière. Rémi fait la lecture du message reçu.
- Il demande le détail des coûts relatifs aux infractions de l'application du règlement concernant les animaux. **Réponse :** La directrice générale n'a pas les informations sous la main mais c'est variable selon les articles en infraction. Concernant l'application effectuée par la SPCA, les frais de capture et d'abandon varient d'environ 20\$ à 80\$ selon le genre d'animal.

**5- André Ayotte, Cécile Rochette :**

- Nuisances quand les gens vont ramasser leurs débris sur leur terrain. **Réponse :** Il est redit que la tournée sera effectuée dans la semaine du 15 juin et le processus sera entamé. Une publicité informant de la démarche sera publiée sur Facebook.

**6- Cécile Rochette, Claude Germain, Lorraine Trottier :**

- Ils demandent plus d'explications concernant le fait de ne pas déplacer le train de verre dans le même secteur mais pour qu'il soit plus visible. **Réponse :** Le maire indique que ce dossier est clos, la décision a été prise qu'il n'y aurait aucune relocalisation et que le comité responsable se charge d'effectuer les phases suivantes de leur projet. Il ajoute également que le tracteur sera remis à neuf dès cet été.

089-2019

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Appuyé par la conseillère Josée Leclerc,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20H17

Proposition adoptée.

*Rémi Jean*

*Pascale Lavigne*

\_\_\_\_\_  
Maire  
Rémi Jean

\_\_\_\_\_  
Directrice Générale  
Pascale Lavigne

